COMMISSION FEMININES

Réunion du 26 OCTOBRE 2026

PV n° 776

Présents : Jacques Issartel Diane Applanat Laurie Strappazon, Christian Bayle, Elodie Diaparra
Excusée : Allison Poinard,

Courriers : ST ALBIN DE VAULSERRE, ISERE REGLEMENTS, HAUT BUGEY,

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes : ***catégorie, niveau, poule, date et numéro du match***

Sans toutes ces informations, aucune demande ne sera traitée.
(Tout mail non adressé à la commission féminine ne sera pas traité non plus)

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.
Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.
Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

- **En cas de problème avec la FMI,** vous devez appeler :
  Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

Noel du Futsal U6-U9 et U10-U11

Le noël du futsal féminin aura lieu le 12 décembre, lieux à définir.
Inscription sur google form.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Temps de jeu : 2 X 35 min
4 quarts temps de 17min 30 sec avec une pause coaching de 2 min. Puis un mi-temps de 5 min.

Le calendrier sera en ligne dans la semaine. Première journée programmée au 7 novembre.

- J1 : 7 novembre 2026
- J2 : 14 novembre 2026
- J3 : 21 novembre 2026
- J4 : 28 novembre 2026
- J5 : 5 décembre 2026
- J6 : 12 décembre 2026
- J7 : 30 janvier 2027
- J8 : 6 mars 2027
- J9 : 13 mars 2027
- J10 : 3 avril 2027
- J11 : 10 avril 2027
- J12 : 1er mai 2027
- J13 : 22 mai 2027
- J14 : 29 mai 2027

Poule A : Eybens, FCVH, 2 Rochers, FCBJ, Estrablin, FFNI, GUC1, Crolles
Poule B : GUC 2, Eybens 2, A Brion, ESSM, Echirolles, La Rochette, Moirans.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Temps de jeu : 2 X 40 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30

Inscription équipes en 2ème phase :
VIRIEU VALONDRAS, EYBENS 2

CHAMPIONNAT U18 F A 8

Temps de jeu : 2 X 40 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30

CHAMPIONNAT U18 F A 11

Ce championnat étant un interdistrict, c'est le ***règlement de la LAURAFOOT*** qui est appliqué :

- Attention au ***Carton Blanc***
- **Temps de jeu :** 2 X 45 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
	13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Temps de jeu : 2 X 45 min

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Temps de jeu : 2 X 45 min

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

INFOS

Article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« *Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF*. »

Article 1 des Statuts de la FFF

« (…) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - ***tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale****, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité.*
Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. ***Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées****. (…) »*

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d'appliquer strictement ces directives.
Cela concerne notamment l'obligation d'obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l'absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l'équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre.

Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu'en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l'arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 *« d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre ».*

La loi 4 rappelle que l'équipement de base d'un(e) joueur(se) est :
- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;

- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou…) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.
Le hors-jeu se signale à la ligne médiane
Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.
Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.
Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

FOOT LOISIRS

Les clubs désirants s'inscrire dans cette catégorie peuvent le faire par mail à la Commission féminine.

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55